

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POINT DE SITUATION SUR LE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL METALEUROP

Arras, le 27 septembre 2022

Les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Leforest et Noyelles-Godault sont couvertes par le projet d'intérêt général (PIG) « METALEUROP ».

Cet ancien site industriel et ces 5 communes limitrophes sont concernés par une pollution des sols par le plomb. L'arrêt de l'activité industrielle en 2003 a permis de faire cesser l'émission des particules contaminées.

Sur le plan sanitaire, de nombreuses actions de dépistage et d'information ont été menées depuis la fin des années 90, afin de mesurer et limiter l'impact de cette pollution pour la santé des habitants.

Le 24 mai dernier, le préfet du Pas-de-Calais a reçu les maires concernés et le Président de la CAHC pour faire le point sur la situation. Suite à cette réunion, une nouvelle campagne de dépistage collectif du saturnisme a été déployée. Sur le plan environnemental, des prélèvements de sols dans plusieurs établissements recevant du public ont été réalisés. Une nouvelle réunion avec l'ensemble des élus concernés, présidée par Jean-François Raffy, sous-préfet de l'arrondissement de Lens, a également été menée le 30 août dernier.

### Premiers résultats de la campagne de dépistage

Pour répondre à l'inquiétude exprimée par une partie de la population du territoire et en complément de l'offre de dépistage individuel qui est restée active, une nouvelle campagne de dépistage collectif est proposée depuis le 15 juin 2022 aux enfants et jeunes de moins de 18 ans habitant les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens, Noyelles-Godault, Leforest et Dourges et se poursuivra jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Selon les premiers résultats partiels de ce dépistage :

- 889 enfants domiciliés dans une commune du périmètre y ont participé à date, soit

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- 11,7% de la population cible ;
- 7 enfants présentent une plombémie supérieure à 50 µg/litre de sang, seuil de définition du saturnisme, soit 0,8% des enfants dépistés. La valeur médiane des 7 cas est de 51,8 ;
- 61 enfants ont des résultats compris entre 25 µg et 49,9 µg, seuil de vigilance qui ne constitue pas un saturnisme mais justifie un nouveau dépistage pour contrôler l'évolution dans le temps ;
- 242 enfants ont un taux d'imprégnation compris entre 10 µg et 24,9 µg ;
- 579 plombémies sont inférieures à 10 µg.

La valeur moyenne des 889 plombémies réalisées à ce stade est de 10,6 µg/l. Pour rappel, la moyenne régionale s'établit aux alentours de 14 µg/l. Selon Santé publique France, la moitié des enfants dépistés au niveau national entre 2015 et 2018 avaient une plombémie supérieure à 17 µg/l et un quart au-delà de 30 µg/l pour une moyenne nationale de 18,6 µg/l.

Le seuil de saturnisme est une valeur protectrice qui permet d'agir sur l'environnement de l'enfant afin d'identifier les sources d'exposition et de limiter cette exposition. Chaque résultat d'analyse supérieur au seuil de saturnisme fait ainsi l'objet d'une déclaration obligatoire de saturnisme qui déclenche une investigation environnementale à la recherche de la/des sources d'exposition de l'enfant, afin de traiter ces sources et/ou de mettre en place des règles hygiéno-diététiques permettant de limiter l'exposition.

Les familles des 7 enfants concernés par des plombémies supérieures au seuil de saturnisme ont été contactées par l'ARS et ont fait l'objet d'une visite au domicile pour mener ces investigations. Au moins une autre source d'exposition potentielle au plomb, liée au mode de vie ou à l'habitat, a été identifiée pour 3 enfants.

Une information est en cours pour les familles des 61 enfants concernés par le seuil de vigilance (25 µg) afin de leur apporter des explications sur les sources d'exposition possible au plomb et des recommandations en matière d'hygiène pour limiter les risques d'exposition.

### **Accès aux espaces de terres à nu dans certaines écoles**

Parallèlement à la relance de la campagne de dépistage, l'ADEME, missionnée par l'Etat, a effectué des analyses de sols dans plusieurs établissements recevant du public. Ces analyses concernent les crèches et écoles comprises dans le secteur du Projet d'Intérêt Général (PIG) destiné à protéger par des mesures d'urbanisme la zone de l'ancien site METALEUROP.

Il s'agit :

- sur la commune de Courcelle-lès-Lens : des écoles Condorcet, Roger Salengro, Edmond Delaby et Marcelle Cloez, de la crèche de la maison des arbres et du collège Adulphe Delegorgue ;
- sur la commune d'Evin-Malmaison : des écoles Léon Blum, Françoise Dolto et Meresse Segard ;
- sur la commune de Noyelles-Godault : de la crèche Louise Michel.

Ces analyses ont porté d'une part sur la couche des 5 premiers centimètres de sols des lieux concernés et d'autre part sur la couche des 25 premiers centimètres de sols. La couche des 5 premiers centimètres est celle qui sert de référence au plan national pour la démarche de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents, dite « démarche établissements sensibles ». La couche des 25 premiers centimètres est celle qui a servi de référence pour la détermination de la cartographie du PIG.

Les premiers résultats indiquent :

#### **Sur la couche des 5 premiers centimètres des sols :**

- des données supérieures à la valeur de 300 mg/kg de plomb, retenue en 2014 par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) comme devant conduire à un dépistage du saturnisme infantile et qui a été retenue comme référence dans le cadre de la démarche établissements sensibles, ont été recensées pour plusieurs écoles situées à Evin-Malmaison : Blum (995 mg/kg), Méresse-Ségard (693 mg/kg) et Françoise Dolto (416 mg/kg) mais uniquement au pied du toboggan pour cette école, le reste des terrains étant mesuré à 222 mg/kg), ainsi que pour certaines écoles de Courcelles-lès-Lens : école élémentaire Edmond Delaby (572 mg/kg) et école maternelle Condorcet (390 mg/kg). Les éléments déjà connus et les nouvelles mesures en cours sur la biodisponibilité du plomb dans les sols du secteur pourront conduire à réexaminer cette situation, conformément à l'avis du HCSP, mais dans l'attente nous devons retenir par précaution ce positionnement.
- pour les autres écoles, les valeurs mesurées dans les cinq premiers centimètres de sols sont inférieures à la valeur de 300 mg/kg définie précédemment.

#### **Sur la couche des 25 premiers centimètres des sols :**

- certains résultats sont supérieurs à ceux attendus par rapport aux valeurs prévues par le PIG qui doivent être comprises entre 500 et 1000 mg/kg. Il s'agit de 2 écoles situées à Evin-Malmaison : l'école Léon Blum (1350 mg/kg) et l'école Meresse-Ségard (1290 mg/kg). Ce constat peut s'expliquer par des pratiques anciennes en matière de construction (utilisation de remblais de qualité dégradée) ou de démolition (intégration d'éléments de démolition dans les sols urbains sans prendre les précautions définies aujourd'hui pour l'économie circulaire).
- D'autres résultats sont à l'inverse inférieurs à ceux attendus par rapport aux valeurs prévues par le PIG. Ils peuvent s'expliquer de manière similaire par la réalisation d'aménagements plus récents qui ont pris en compte la problématique de présence de métaux lourds dans les sols du secteur.

**Au vu de ces résultats, le préfet du Pas-de-Calais et l'ARS ont recommandé d'empêcher l'accès aux sols non recouverts (terres à nu, pelouses) de plusieurs espaces qui peuvent être fortement fréquentés par les enfants :**

- **sur la commune d'Evin-Malmaison : écoles élémentaires Léon Blum et Méresse-Ségard ainsi que l'école maternelle Françoise Dolto (uniquement au pied du toboggan).**

- sur la commune de Courcelles-lès-Lens: école élémentaire Edmond Delaby et école maternelle Condorcet.

**Les maires des deux communes concernées ont ainsi mis en place, depuis la rentrée scolaire, des dispositifs provisoires visant à interdire l'accès à ces espaces. Les directeurs d'école ont également assuré l'information des familles sur le dépistage à réaliser à l'aide de flyers.**

La situation sur les communes du périmètre du PIG METALEUROP reste très attentivement suivie par les services de l'État en liaison avec les maires concernés.